

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE**VILLE DE BASSE-TERRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BASSE-TERRE AUTORISANT LE « CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) », SIS CENTRE COMMERCIAL LE PÉROU – BAT. B N°46 – PETIT-PÉROU – BP 136 – 97181 ABYMES CEDEX, REPRÉSENTÉ PAR MONSIEUR JACK SAINSILY, À OCCUPER L'ESPACE DU FORT DELGRES A BASSE-TERRE, AFIN DE PERMETTRE L'ORGANISATION DE LA SIXIÈME ÉDITION DU FORUM PÉDAGOGIQUE POUR L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE GUADELOUPE (FOREDD), INTITULÉE « FORUM ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE », DU JEUDI 27 AVRIL 2023, 07 HEURES 00 AU VENDREDI 28 AVRIL 2023 18 HEURES 00,

Le Maire de la Ville de BASSE-TERRE, Monsieur André ATALLAH ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 ;

Vu le Code de la Route, notamment l'article R 411-2 ;

Vu le code pénal ;

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes des Départements et des Régions ;

Vu la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux Polices Municipales ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Considérant la demande arrivée dans notre collectivité en date du 08 Mars 2023, par laquelle le « **CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)** », sis Centre Commercial le Pérou – bat. B n°46 – Petit-Pérou – BP 136 – 97181 ABYMES Cédex, représenté par Monsieur Jack SAINSILY, sollicite **un arrêté municipal en vue d'occuper l'espace du Fort Delgrés de Basse-Terre**, afin de permettre l'organisation de la sixième Edition du forum Pédagogique pour l'éducation et développement durable de Guadeloupe (FOREDD), intitulée « **Forum Education et développement durable** », **du jeudi 27 avril 2023, 07 heures 00, jusqu'au vendredi 28 avril 2023, 18 heures 00.**

ARRETE

ARTICLE 1ER : autorise le **CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)** », sis Centre Commercial le Pérou – bat. B n°46 – Petit-Pérou – BP 136 – 97181 ABYMES Cédex, représenté par Monsieur Jack SAINSILY, à occuper l'espace du Fort Delgrés de Basse-Terre, afin de permettre l'organisation de la sixième Edition du forum Pédagogique pour l'éducation au développement durable de Guadeloupe (FOREDD), intitulée « **Forum Education et développement durable** », **du jeudi 27 avril 2023, 07 heures 00, jusqu'au vendredi 28 avril 2023, 18 heures 00.**

ARTICLE 2 : Le « **CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)** » devra prendre toutes les mesures afin d'éviter que ne soient troublés l'ordre et la tranquillité publique. L'organisateur devra prendre toutes les mesures afin d'assurer la protection et la sécurité des Biens et des Personnes (Barrières, rubaliseuses, matérialisés, etc. ...), pour matérialiser ces dispositions.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté devra obligatoirement être notifié, publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois, à compter de sa notification

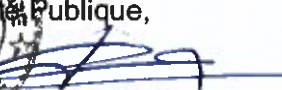
ARTICLE 5 : Les droits des tiers seront et demeureront préservés conformément à la réglementation en vigueur.


ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur des Infrastructures et du développement durable du Territoire de la Ville de Basse-Terre ; Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de BASSE-TERRE ; Monsieur le Commandant de Police Nationale de BASSE-TERRE et toutes personnes placées sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Ampliation à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe et à Madame la Cheffe du Centre Principal de Secours de la Région SAINT-CLAUDE

Basse-Terre, le 26 AVR. 2023

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission en Préfecture, le 26 AVR. 2023
de la notification, le 26 AVR. 2023
de la publication et/ou de l'affichage, le 26 AVR. 2023
Fait à Basse-Terre, le 26 AVR. 2023

P/Le Maire, André ATALLAH
Le Conseiller Municipal Délégué
à la Sécurité Publique,

Jean-François ISSA

P/Le Maire, André ATALLAH
Le Conseiller Municipal Délégué
à la Sécurité Publique,

Jean-François ISSA